xd - sv

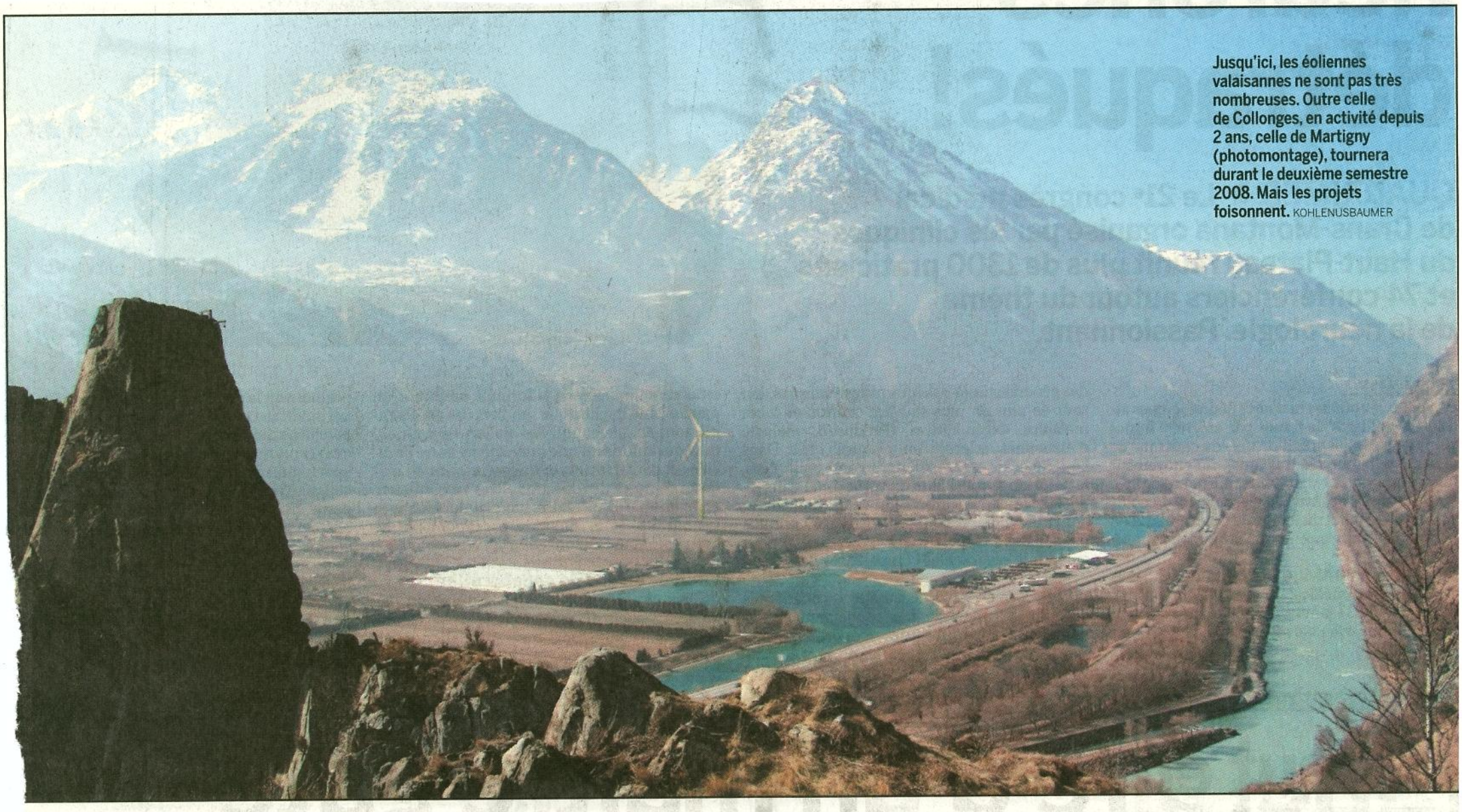

Jusqu'ici, les éoliennes valaisannes ne sont pas très nombreuses. Outre celle de Collonges, en activité depuis 2 ans, celle de Martigny (photomontage), tournera durant le deuxième semestre 2008. Mais les projets foisonnent. KOHLENUSBAUMER

Eoliennes à tous vents?

COURANT VERT ▶ Dès le 1er janvier 2009, les énergies renouvelables pourront être vendues au prix coûtant. Ce n'est donc pas tout à fait un hasard si les projets d'éoliennes se multiplient. L'Etat du Valais veut établir de nouveaux critères pour l'implantation de ces machines.

OLIVIER HUGON

Les projets éoliens poussent comme des champignons sur les crêtes des Alpes valaisannes et dans la plaine du Rhône. Sur le papier en tout cas. A se demander si l'on sera confronté, demain, à de véritables barrages éoliens, dont l'impact visuel serait plus que douteux.

Vue d'ensemble nécessaire

A la fin de l'année dernière, deux projets ont été mis à l'enquête à quelques jours d'intervalle, l'un à Charrat, l'autre à Fully, séparés par une poignée d'hectomètres. On peut facilement imaginer le tableau d'une dizaine de turbines de plus de 100 mètres de haut à travers la plaine. Les communes de Riddes et de Saxon s'étaient opposées à cette procédure, d'une part parce qu'elles sont, elles aussi, intéressées à développer cette forme de courant vert, et d'autre part, parce qu'elles demandent que le canton ait une vision d'ensemble de la production éolienne. *«Nous avons besoin d'un concept général d'implantation entre Martigny et Sion»*, demandait à fin novembre dans nos colonnes le président riddan Jean-Michel Gaillard. Or le Conseil d'Etat, en séance du 19 décembre dernier, a demandé à son administration de réunir un groupe de travail et de lui proposer des critères d'évaluation des projets de sites éoliens, ainsi qu'un concept pour la promotion de cette énergie renouvelable. L'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, des forêts et du paysage, du développement économique, de l'agriculture, de l'énergie et des forces hydrauliques, ainsi que la Commission cantonale des constructions délégueront chacun un représentant dans ce groupe de travail. Les premières réunions sont prévues dans les semaines à venir. Le Conseil d'Etat a demandé une proposition de critères pour ce printemps. Le concept de promotion devrait être publié pour sa part à l'automne prochain.

Pas encore d'urgence

Une réaction qui n'arrive pas trop tard? *«Non*, assure Moritz Steiner, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, *pour l'heure, concrètement, à part les dossiers de Collonges, Martigny, Fully et Charrat, aucune mise à l'enquête officielle ne nous a été soumise. Il n'y a pas encore de véritable urgence, mais nous devons agir pour éviter que l'on se retrouve précisément avec des barrages éoliens dans la plaine du Rhône.»*

Les dossiers précités sont encore analysés en tenant compte de «l'étude spécifique pour la construction d'installations éoliennes en Valais» élaboré par le Service de l'aménagement du territoire (lire encadré).

Le nouveau concept, lui, n'est évidemment pas encore défini. *«Mais nous ne voulons pas dresser une liste de sites potentiels exclusive. D'autres cantons l'ont fait, mais je ne crois pas que ce soit la bonne solution»*, insiste Joël Fournier, ingénieur au Service de l'énergie et des forces hydrauliques et responsable de la gestion du dossier. *«Nous allons plutôt recenser les endroits où des éoliennes ne pourront pas être autorisées. Dans les zones ouvertes, ce sera ensuite aux investisseurs de faire leurs calculs pour savoir si elles sont intéressantes ou pas.»*

«Nous ne voulons pas dresser une liste de sites potentiels exclusive»

JOËL FOURNIER

INGÉNIEUR AU SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Avant l'été

Le groupe de travail va par ailleurs reprendre les critères d'évaluation fixés par la Confédération et les passer au crible, selon les intérêts de chaque service et en fonction de l'expérience acquise depuis 2005 et la mise en service de la première éolienne valaisanne. Les résultats seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Les nouveaux critères d'évaluation des projets pourraient entrer en vigueur avant l'été. *«Les investisseurs pourront alors clairement identifier si leur projet a des chances ou non d'obtenir une autorisation et gagneront du temps dans les différentes démarches et études à mener.»*

Dans un deuxième temps, ce même groupe de travail se penchera sur les sites que la Confédération avait identifiés pour son concept éolien, puis éliminé, pour ne garder que les plus performants. Ces zones seront passées au crible des nouveaux critères cantonaux et réévalués.

LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Jusqu'ici, c'est «l'étude spécifique pour la construction d'installations éoliennes en Valais» qui fait foi. Ce document, émanant du Service de l'aménagement du territoire (SAT), date de 2005. Il se base sur le concept d'énergie éolienne pour la Suisse, élaboré en 2004. Celui-ci définit notamment des sites prioritaires pour la production. En Valais, il y a bien évidemment Collonges, mais aussi Riddes et le col du Grimsel. *«Ces sites ont été définis en fonction des vents, mais aussi de leur impact sur le paysage, sur la faune ou de leur proximité avec des zones à bâtir»*, précise Joël Fournier. Mais, dans la réalité, ce ne sont pas les seuls sites intéressants pour la production de courant éolien. Ce qui explique l'implantation d'éoliennes à Fully Martigny ou Charrat. Le concept n'est donc pas figé. Dans les grandes lignes, le document du SAT demande la création de parcs éoliens d'au minimum trois grandes éoliennes, afin d'éviter la dispersion des machines.

OH

LA DONNE CHANGE EN 2009

Le 23 mars 2007, le Parlement fédéral a accepté la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Celle-ci prévoit notamment le rachat de l'énergie renouvelable à prix coûtant. En clair, tout producteur d'énergie éolienne, solaire, au biogaz ou de petite hydraulique peut, s'il le souhaite, vendre sa production au réseau électrique suisse, sur la base d'un contrat longue durée, généralement de 20 à 25 ans. Et ce, au prix coûtant, souvent bien supérieur à ceux du marché. Les détails doivent encore être précisés par une ordonnance d'application, attendue pour ce printemps. A titre d'exemple, le kWh éolien pourrait être revendu jusqu'à 30 centimes, le photovoltaïque jusqu'à 90 centimes. Les candidats devront s'inscrire dès le 1er mai 2008 auprès d'une instance que désignera l'ordonnance susmentionnée. La loi prévoit par ailleurs des tarifs dégressifs. Chaque année, jusqu'en 2012, qui est la fin prévue de la première période d'essai, ils baisseront de 5% pour les nouveaux projets. Cette manne financière attire évidemment les investisseurs. D'où la prolifération des projets tous azimuts depuis quelques mois. *«Pour financer l'opération, une taxe allant jusqu'à 0,6 centime par kWh est prévue, ce qui représente un maximum de 320 millions de francs par année»*, ajoute Joël Fournier. *«Si l'on se base sur l'objectif de 5,4 milliards de kWh de courant vert produit en Suisse à l'horizon 2030, cela ne représente que 6 ct/kWh en plus du prix du marché.»*

OH